



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 20 octobre 2017, à 10 heures

*Président :* M. Jürgenson ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-18583 (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (A/72/310)**

1. **M<sup>me</sup> Kingo** (Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général (A/72/310) intitulé « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé », indique qu'il reste seulement 5 000 jours pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport du Secrétaire général propose des solutions pragmatiques et économes en ressources pour que l'Organisation puisse tirer pleinement parti de la collaboration avec le secteur privé et d'autres partenaires pour atteindre cet objectif.

2. De l'avis général, dont le rapport se fait l'écho, il est essentiel d'intensifier les alliances et les partenariats mais l'Organisation doit déployer des efforts considérables pour y parvenir. Si l'on trouve dans le rapport plusieurs exemples précis de partenariats qui peuvent être élargis, il est nécessaire de se tourner vers des partenariats qui mobilisent plus efficacement les ressources et les compétences du secteur privé.

3. L'Organisation a une occasion exceptionnelle de promouvoir activement les nouveaux financements et innovations nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable en nouant des partenariats avec le secteur privé. On doit se fixer comme objectif de passer d'un « octroi de fonds » à un « financement », une transformation indispensable qui consiste à se concentrer sur le financement du développement durable par les marchés grâce à des mécanismes novateurs et non plus sur la mobilisation de ressources philanthropiques.

4. On trouve dans le rapport un certain nombre de recommandations pratiques destinées à intégrer pleinement la notion de partenariat dans l'ensemble de l'Organisation. Par exemple, il faudrait encourager les entités des Nations Unies à faire des partenariats multipartites une partie intégrante de leurs principaux modèles d'activité, ce qui permettrait de donner un nouvel élan au rôle moteur que joue l'ONU au niveau mondial en tant qu'organisateur et facilitateur de la collaboration. L'Organisation devrait aussi investir en priorité dans le développement des talents des responsables des partenariats et de son propre personnel afin de pallier les lacunes actuelles de compétences. Il serait également important de renforcer la tolérance au risque et de mettre en place un environnement sûr permettant de tirer des enseignements des échecs. Pour récompenser les meilleures pratiques et encourager les

partisans de partenariats forts à tous les niveaux de l'Organisation, les partenariats et les critères de mesure qui leurs sont associés devraient être intégrés aux critères de gestion de la performance du personnel et des cadres de l'ONU concernés.

5. Pour préserver la réputation de l'Organisation, les entreprises partenaires de l'ONU devraient tout au moins s'engager publiquement à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Au niveau des pays, les réseaux locaux du Pacte mondial et les entités des Nations Unies devraient resserrer leur collaboration en faisant en sorte que les coordonnateurs résidents et les autres chefs des équipes de pays des Nations Unies mobilisent les réseaux locaux et les entreprises pour promouvoir les priorités nationales en matière de développement durable.

6. Dans le contexte actuel de réforme et de renouveau, le Bureau du Pacte mondial espère que, sur le plan des partenariats, son rapport aura un effet rassembleur en ce qu'il propose des solutions précises et pragmatiques, susceptibles d'amorcer des changements en donnant une nouvelle dimension aux partenariats.

7. **M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives) prend la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Se référant à l'objectif de développement durable n° 17, elle dit que les partenariats sont un moyen important d'atteindre ces objectifs. Les partenariats entre les États, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et les entreprises joueront un rôle fondamental s'agissant d'exploiter et de mettre en commun les connaissances, les compétences spécialisées, la technologie et les ressources financières. Néanmoins, le développement continue d'être financé essentiellement par l'aide publique au développement.

8. Les petits États insulaires en développement ont besoin des partenariats, dont l'existence ne doit toutefois pas se réduire à un papier. Ils doivent produire des résultats et intervenir dans un cadre privilégiant les priorités nationales. Les engagements pris dans le contexte de partenariats étant souvent longs à se développer et à atteindre leur plein potentiel, ils doivent offrir des possibilités de réflexion et d'amélioration et requièrent fréquemment un appui pour évoluer selon les situations et les informations nouvelles.

9. Créé en 2014 par l'Alliance dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) dans le but explicite de suivre les partenariats, recenser les nouvelles possibilités dans ce domaine et veiller à ce que les engagements pris soient pleinement respectés, le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en

développement montre combien les partenariats sont importants pour ces États.

10. Parallèlement, de nombreux petits États insulaires en développement participent à d'autres initiatives de l'Organisation et de la communauté internationale. On peut citer par exemple le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, une plateforme en ligne créée pour échanger les meilleures pratiques, resserrer les liens entre les entreprises régionales et améliorer les partenariats commerciaux interrégionaux réservés aux petits États insulaires en développement.

11. La communication étant indispensable à un bon fonctionnement, les diverses entités des Nations Unies encourageant les partenariats devront nécessairement aller de l'avant pour améliorer la cohérence et la coordination entre les différents groupes et plateformes. Il faudra pour cela renforcer l'appui aux entités mettant en place les partenariats ainsi que les moyens dont elles disposent et comprendre parfaitement la portée des différents programmes, en particulier ceux en lien avec le développement durable, afin d'optimiser les résultats et d'éviter les chevauchements ou les insuffisances.

12. L'Alliance des petits États insulaires encourage tous les partenaires à consolider les partenariats en place avec les petits États insulaires en développement et à recenser de nouvelles possibilités dans ce domaine pour les besoins du Programme 2030 et des Orientations de Samoa.

13. **M. Yaakob** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), explique que, comme il est précisé dans le rapport du Secrétaire général, le Programme 2030 constitue pour l'ONU une occasion précieuse d'élargir le champ des collaborations avec le secteur privé, notamment par l'intermédiaire du Pôle d'action Nations Unies-entreprises et du Pacte mondial. Il est capital que les entités des Nations Unies comprennent bien que l'ASEAN se compose de pays en situation particulière, à savoir des pays parmi les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, qui rencontrent tous des difficultés qui leur sont propres. C'est pourquoi il faudrait concevoir et favoriser des initiatives et des dispositifs adaptés aux besoins et aux caractéristiques de chaque pays.

14. La collaboration du secteur privé est un aspect indispensable du Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025. Les partenariats public-privé sont un outil permettant d'accentuer le développement économique et social et seront d'une grande utilité s'agissant de promouvoir les initiatives relatives aux infrastructures qui figurent parmi les recommandations

adoptées au 25<sup>e</sup> Sommet des pays de l'ASEAN, en 2014. Le Conseil consultatif des entreprises de l'ASEAN, les neuf conseils d'affaires ASEAN +1 et 66 entreprises participent activement aux activités des organes sectoriels de l'ASEAN dans les domaines de coopération qui les concernent.

15. L'ASEAN réaffirme son appui au rôle central que joue l'ONU s'agissant de coordonner et de promouvoir le Programme 2030. Tandis qu'il sera essentiel de donner un nouveau souffle aux partenariats pour atteindre tous les objectifs et les cibles du Programme, l'aide publique au développement demeurera essentielle au développement des pays en situation particulière. L'Association engage vivement les pays développés à intensifier leurs engagements relatifs à l'aide publique au développement, notamment envers les pays qui en ont le plus besoin.

16. Enfin, se référant au thème choisi par l'ASEAN pour l'année 2017, à savoir « Partenariats pour le changement, échanges avec le monde », M. Yaakob forme l'espoir que les partenariats mondiaux créeront les synergies nécessaires à la réalisation de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et des objectifs de développement durable.

17. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les partenariats sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, tout comme le sont les politiques publiques aux niveaux mondial, régional et national à la réalisation de ces objectifs et à la promotion du développement durable. Les gouvernements doivent jouer un rôle central dans la diffusion de pratiques commerciales responsables, notamment en adoptant les normes et les réglementations juridiques nécessaires. Ils doivent aussi veiller à ce que toutes les initiatives de ce type soient mises en œuvre conformément à la législation et aux priorités de développement nationales, et, dans toute la mesure possible, à ce qu'elles aillent dans le sens de l'action des Nations Unies en matière de partenariat avec le secteur privé.

18. La CELAC souscrit pleinement à la revitalisation du partenariat mondial pour le développement, chaque pays prenant des mesures à la hauteur de ses capacités, et au transfert de ressources financières et technologiques, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire, et sur la base entre autres des documents finals de Monterrey, de Doha, d'Addis-Abeba et de Rio de Janeiro, sur

lesquels le programme de développement actuel est fondé.

19. Le secteur privé peut jouer un rôle décisif à l'aide des partenariats en encourageant le travail décent et l'investissement, en mettant au point de nouvelles technologies et en les rendant accessibles, en dispensant des formations techniques et en favorisant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, compte étant dûment tenu des principes de non-discrimination, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Dans le cadre de ces activités, il convient de respecter pleinement la règle de la prise en main des stratégies de développement par les pays.

20. Dans le Programme 2030, il est souligné à juste titre que l'aide publique au développement est un pilier important du financement des pays en développement et un très bon moyen d'atteindre les objectifs de développement durable. La CELAC invite instamment les pays développés à respecter leurs engagements relatifs à l'aide publique au développement, qui consistent notamment à porter cette dernière à 0,7 % de leur revenu national brut. Elle souhaite également insister sur la nécessité de recourir à des méthodes basées sur des indicateurs qui ne se limitent pas au revenu par habitant, notamment en ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire, qui connaissent de grandes difficultés en matière de développement et à qui une aide internationale, en particulier dans le domaine de l'aide publique au développement, serait grandement profitable.

21. La CELAC encourage les fonds et programmes des Nations Unies à continuer de collaborer activement avec la société civile, le secteur privé et les fondations, afin de diversifier leurs ressources, en particulier leurs ressources de base, destinées aux activités opérationnelles de développement. Elle accorde une importance particulière aux nouvelles formes d'interaction entre les pouvoirs publics, le milieu universitaire et le secteur de production pour ce qui est de promouvoir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que les transferts de technologie dans de bonnes conditions, y compris dans des conditions libérales ou préférentielles. Les partenariats public-privé devraient accélérer le développement inclusif dans tous les secteurs de l'économie, conformément aux besoins et aux priorités de chaque pays. Il convient d'envisager les partenariats avec l'ONU de manière responsable, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé, des œuvres philanthropiques et de la société civile. Dans cette optique, la transparence, la cohérence, le contrôle intergouvernemental qu'exercent les États Membres, les

études d'impact, l'évaluation et le principe de responsabilité sont des éléments incontournables.

22. Les activités menées dans le cadre du Partenariat mondial pour le développement durable devraient respecter en tous points la dimension intergouvernementale de l'Organisation, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les priorités fixées par l'ONU pour l'exercice biennal en cours, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans sa résolution relative à l'esquisse du projet de budget-programme. En outre, toutes les activités liées aux partenariats devraient découler d'un principe supérieur, à savoir la nécessité de fournir une aide au développement respectant les priorités nationales, dans le cadre d'une initiative menée par les États Membres.

23. **M<sup>me</sup> Schmid-Luebbert** (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États Membres, dit que le secteur privé peut avantageusement faire appel à sa capacité de création et d'innovation pour surmonter les difficultés qui se posent en matière de développement durable tout en appliquant des pratiques commerciales responsables, en protégeant les droits des travailleurs et en respectant les normes acceptées sur le plan international dans les domaines de l'environnement et de la santé, comme le prône le Pacte mondial des Nations Unies.

24. Tandis que le système des Nations Unies pour le développement est déjà engagé dans plusieurs partenariats multipartites, il importe de veiller à ce que de telles alliances soient conformes aux principes et aux valeurs fondamentaux comme la transparence et la responsabilité et qu'elles comportent des dispositifs de surveillance et de vérification efficaces. L'Union européenne attache beaucoup d'importance à la formation de partenariats qui contribuent à la réalisation du Programme 2030 et protègent l'intégrité de l'ONU.

25. Le rôle des partenariats dans le contexte du système des Nations Unies pour le développement est une question qui a suscité un grand intérêt pendant les négociations qui ont eu lieu l'année dernière au sujet de la résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet. L'Union européenne estime que le projet de résolution sur les partenariats devrait être reporté afin qu'il puisse être étudié et élaboré plus avant dans le cadre de l'examen en cours. L'engagement multipartite, la transparence et la responsabilité, le rôle du Pacte mondial des Nations Unies et l'adoption d'une vision des partenariats commune à l'échelle du système figurent au nombre des questions dont il faut tenir compte. L'Union européenne a l'intention de présenter, la semaine suivante, un projet de décision visant à ce que la question soit maintenue à l'ordre du jour de la

soixante-treizième session de l'Assemblée générale, et se réjouit de continuer de débattre de façon constructive avec tous les États Membres et les autres parties prenantes pour élaborer un projet de résolution plus étoffé quant au fond.

26. **M<sup>me</sup> Zhuang Yu** (Chine) dit qu'en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 17, le renforcement des partenariats mondiaux pour le développement relève de la responsabilité morale de la communauté internationale et permettra d'améliorer le niveau général de développement à travers le monde. Son gouvernement préconise des partenariats plus équitables et plus équilibrés afin de mettre en place un dispositif mondial pour le développement autour de l'Organisation des Nations Unies et dont la coopération Nord-Sud serait le principal vecteur de l'aide au développement, la coopération Sud-Sud venant en complément. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement et accroître leur soutien aux pays en développement, particulièrement les pays d'Afrique et les pays les moins avancés.

27. Suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées, les pays en développement doivent renforcer davantage la coopération Sud-Sud et promouvoir la coopération triangulaire, et mettre en commun leurs expériences en matière de développement durable pour améliorer leurs capacités tout en poursuivant des objectifs communs. Les partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile devraient être consolidés afin de réaliser les objectifs de développement durable.

28. La Chine a toujours encouragé la coopération internationale au service du développement, lançant de nombreuses initiatives au plus haut niveau telles que la création, en 2015, de fonds, programmes et instituts consacrés au développement pacifique et à la coopération Sud-Sud. Elle a également pris d'autres mesures importantes, effaçant par exemple les dettes découlant de prêts intergouvernementaux à taux d'intérêt nul arrivant à échéance en 2015 pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

29. En sa qualité d'hôte du sommet du Groupe des Vingt de 2016, la Chine s'est employée à encourager les partenariats entre les gouvernements, le secteur public et la société civile au niveau mondial aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

30. Plus tôt dans l'année, le Gouvernement chinois a annoncé de nouvelles contributions en faveur de la coopération Sud-Sud, donnant un nouvel élan aux

efforts des pays en développement. La Chine continuera de s'employer avec la communauté internationale à instaurer la coopération au service du développement.

31. **M. Al-Marri** (Qatar) dit que, si l'on se base sur l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement, la concrétisation des objectifs de développement durable nécessitera des partenariats mondiaux renforcés, impliquant la coopération entre les secteurs public et privé, la société civile, les jeunes et les milieux universitaires jouant des rôles importants. Sa délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à encourager les entités des Nations Unies à intégrer les partenariats multipartites dans leurs modèles économiques de base.

32. La politique étrangère du Qatar repose sur le principe de la coopération et des partenariats aux fins de relever les défis du développement et la coopération Sud-Sud fait l'objet d'une attention particulière. En plus de remplir ses engagements en matière d'aide publique au développement, le Qatar a augmenté ses donations aux pays touchés par les catastrophes naturelles et les crises économiques et humanitaires. La concrétisation des objectifs de développement durable dépendra de leur mise en œuvre complète et équilibrée dans un esprit de partenariat mondial qui respecte les priorités nationales et tienne compte des circonstances, des capacités et des niveaux de développement variés.

33. **M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives) explique que la croissance économique rapide enregistrée par les Maldives ces 40 dernières années était en grande partie le fruit de partenariats solides noués avec le secteur privé, d'autres pays et des organisations internationales, principalement l'Organisation des Nations Unies. Il est donc encourageant de constater que dans les Orientations de Samoa et le Programme 2030 les partenariats sont considérés comme l'une des stratégies clefs pour le développement durable.

34. Les pays doivent passer de relations dépendant des donateurs à des partenariats véritables fondés sur le respect et la compréhension mutuels, et guidés par les priorités nationales. Il faut multiplier les partenariats fondés sur l'innovation, susceptibles de dynamiser la croissance économique pour tous, et les partenariats multipartites, en particulier ceux qui favorisent l'autonomisation des femmes.

35. L'ONU a un rôle central à jouer s'agissant de faciliter ces partenariats, en particulier dans les domaines du financement du développement et des partenariats innovants pour les petits États insulaires en développement. Toutefois, les organismes des Nations Unies compétents doivent d'abord recevoir des ressources et un financement suffisants. Les Maldives

ont montré comment les partenariats pourraient aider les pays à se transformer et sont prêtes à partager leur expérience en matière de création de partenariats véritables.

36. **M. Dzonzi** (Malawi) dit que le monde est de plus en plus interconnecté, tendance qui ne devrait pas ralentir vu le rythme auquel les technologies progressent. La participation de divers secteurs favorisant à la fois le développement économique, politique et social est essentielle et le Malawi est fier d'être membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la Zone de libre-échange tripartite et de l'Union africaine, par l'intermédiaire desquelles il espère contribuer à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et au Programme 2030.

37. Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite du Programme 2030 ; la délégation de l'orateur se félicite que la nécessité d'une plus grande participation du secteur privé a été reconnue dans le rapport. Les objectifs de développement durable ne pourront être réalisés sans les gens et les partenariats.

38. **M. Smiti** (Thaïlande) dit qu'il y a besoin, pour accélérer le rythme de la mise en œuvre du Programme 2030, de partenariats revitalisés et renforcés à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes doivent faire leur part pour financer le développement durable de manière appropriée et efficace. L'aide publique au développement, la mobilisation des ressources nationales et les partenariats public-privé sont essentiels. La Thaïlande salue le travail effectué par le Pacte mondial des Nations Unies pour promouvoir la participation du secteur privé aux efforts de développement durable à l'échelle mondiale, sur la base de ses dix principes d'éthique du commerce qui devraient être intégrés au niveau national grâce à la mise en place de réseaux locaux du Pacte mondial. En Thaïlande, le réseau du Pacte mondial a aidé les entreprises thaïlandaises à faire progresser le développement durable grâce à la mise en commun des pratiques optimales et à la formation.

39. Les communautés locales, qui trouvent souvent des solutions novatrices aux problèmes locaux, devraient jouer un plus grand rôle dans le développement durable. La Thaïlande se félicite du Prix Équateur créé par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui récompense les initiatives prises par les communautés locales en faveur du développement partout dans le monde. L'orateur en félicite tous les lauréats, y compris le lauréat thaïlandais, dont les travaux ont fait connaître la biodiversité des zones côtières du pays. Il invite également tous les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à accorder

une plus grande autonomie aux communautés locales et à favoriser la création de partenariats et l'échange de données d'expérience entre les collectivités du monde entier.

40. Il y a besoin de moyens nouveaux et novateurs de renforcer les partenariats. La Thaïlande apprécie les contributions de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au développement durable, et continuera de fournir une coopération technique et de partager sa propre approche du développement, fondée sur l'autosuffisance économique, avec les pays de la zone Asie-Pacifique et d'Afrique. Elle salue le travail accompli par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin de faciliter les échanges de meilleures pratiques. Un soutien accru de la part des États Membres et du système des Nations Unies est nécessaire pour renforcer efficacement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

41. Le rôle de l'ONU en tant que facilitateur de la collaboration doit être renforcé. La Thaïlande accueille donc avec satisfaction les initiatives du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies, de manière à en faire une plateforme efficace pour les partenariats. L'Organisation devrait aussi renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, la Thaïlande attend avec intérêt le renforcement de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU, en particulier dans le domaine du développement, sur la base des complémentarités entre le programme ASEAN 2025 : bâtir l'avenir ensemble et le Programme 2030.

42. **M<sup>me</sup> Song** Mi Young (République de Corée) dit qu'un environnement inclusif serait nécessaire pour encourager la participation de toutes les parties prenantes à la réalisation du Programme 2030. La réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 coûterait quelque 6 billions de dollars par an, et ne peut se faire sans une plus grande participation du secteur privé. Toutefois, les partenariats ne doivent pas se borner au financement et aux investissements mais doivent porter également sur le partage de connaissances, de compétences et de données d'expérience.

43. Le système des Nations Unies devrait s'efforcer d'améliorer sa capacité de faciliter et de gérer divers types de partenariats et de renforcer la collaboration interinstitutions en la matière. Comme l'indique l'Assemblée générale dans sa résolution [71/243](#), le système des Nations Unies pour le développement doit se donner plus de moyens pour nouer des partenariats innovants et axés sur les résultats à tous les niveaux. Les

partenariats existants doivent être harmonisés les uns avec les autres et alignés sur le Programme 2030.

44. La communauté internationale doit recourir en amont aux instances telles que le Forum des partenariats du Conseil économique et social, en vue de poursuivre les discussions sur le renforcement des partenariats. La délégation coréenne attend avec intérêt de poursuivre le dialogue sur le suivi efficace et l'examen des progrès accomplis dans le cadre des partenariats.

45. **M. Chanthaphim** (République démocratique populaire lao) considère qu'il est essentiel que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. Les fonds ne devraient pas être préaffectés afin que l'on puisse les utiliser pour les actions les plus urgentes choisies au niveau national. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont importantes, mais ne sauraient remplacer la coopération Nord-Sud : elles lui sont complémentaires.

46. Les institutions spécialisées des Nations Unies jouent un rôle important en aidant le pays à relever les difficultés rencontrées dans les domaines, entre autres, de l'éducation, de la santé, de l'environnement ou des munitions non explosées. L'orateur exhorte les pays donateurs à fournir des ressources suffisantes, prévisibles et non affectées, en particulier pour le budget de base, pour appuyer le fonctionnement de ces institutions, leur permettant ainsi d'aider les pays hôtes à se conformer aux priorités nationales de développement et aux objectifs de développement mondiaux. Il souligne qu'il importe de créer un environnement favorable aux entreprises et de promouvoir les investissements du secteur privé, notamment grâce à des partenariats public-privé, mais signale que le secteur privé devrait assumer une part de la responsabilité à l'égard des populations et de la planète.

47. Le Gouvernement lao a constitué une table ronde afin d'établir des partenariats efficaces pour le développement. Il s'agit d'un forum au cours duquel les partenaires de développement, notamment les pays donateurs et le système des Nations Unies pour le développement, ont été invités à participer aux débats, à examiner le plan de développement socioéconomique national et à adapter leur aide au développement aux priorités du pays. En outre, la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide a été adoptée pour faire en sorte que le financement soit utilisé de manière efficace et rationnelle.

48. **M<sup>me</sup> Hamdouni** (Maroc) dit que les partenariats public-privé aux niveaux national et international

doivent être revitalisés afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 17. Le secteur privé doit prendre la responsabilité de choisir par quels moyens mobiliser les investissements nécessaires à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, tout en agissant de façon responsable et durable. Il doit créer les conditions propices à la transformation de l'économie mondiale, en assurant la croissance économique durable et l'équilibre entre les trois piliers du développement durable.

49. Au Maroc, les partenariats public-privé constituent un instrument essentiel et un mécanisme novateur pour l'accroissement des investissements dans les infrastructures et les services économiques et sociaux. Grâce à ces partenariats, divers projets ont été menés dans des secteurs essentiels pour soutenir la politique nationale de développement des infrastructures. Les infrastructures contribuent à la lutte contre la pauvreté en ce qu'elles facilitent l'accès à l'emploi et aux services sociaux de base tels que l'éducation, les soins de santé et à l'assainissement.

50. La coopération Sud-Sud est essentielle pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le Maroc partage son savoir-faire avec d'autres pays africains et cherche à instaurer un nouveau modèle de coopération Sud-Sud qui soit mutuellement bénéfique et qui intègre les partenariats public-privé et la coopération triangulaire. Le secteur privé marocain investit partout en Afrique dans des secteurs stratégiques, y compris l'industrie agroalimentaire, la finance, le secteur bancaire, les télécommunications, les industries extractives, le tourisme, l'irrigation et le logement abordable.

51. L'oratrice exhorte les pays donateurs à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, qui demeure indispensable pour relever les défis mondiaux. Les pays en développement ont besoin de solidarité et de dynamisme pour y parvenir. Le financement novateur est un élément important de tout nouveau projet visant à concrétiser le Programme 2030. Le Maroc reste déterminé à coopérer en faveur du bien-être de la population, dans le cadre d'un partenariat mondial renforcé, fondé sur la responsabilité commune, l'équité et la solidarité.

52. **M<sup>me</sup> Kantrow** (Observatrice de la Chambre de commerce internationale) rappelle que depuis 1946, la Chambre de commerce internationale a participé à des réunions, à des conférences et à diverses manifestations organisées par l'ONU, en présidant certaines, afin de contribuer au renforcement des capacités dans les domaines du commerce, des investissements et des questions mondiales d'intérêt vital, en mettant l'accent

sur l'appui aux pays en développement, et qu'elle a collaboré étroitement avec le Pacte mondial des Nations Unies depuis son lancement en 2000.

53. Dans le rapport, il est reconnu que de nouveaux partenariats seront essentiels à la réalisation du Programme 2030 et que le secteur privé est l'un des partenaires les plus importants, ce qui est positif. Les cinq axes essentiels visant à renforcer l'impact des partenariats avec les entreprises décrits dans le rapport sont logiques, les entreprises recherchant des partenariats stratégiques à long terme sur des projets correspondant à leurs valeurs, à leurs compétences et aux technologies dont elles disposent, et à des objectifs de durabilité. L'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, programme public-privé axé sur l'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés, est un partenariat qui englobe les cinq axes mentionnés dans ce rapport ; elle a appuyé la mise en œuvre effective de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

54. La Chambre de commerce internationale se félicite de la possibilité qui lui a été accordée récemment, en tant qu'observateur permanent, de renforcer la participation du secteur privé aux activités de l'ONU et aux projets qu'elle dirige pour atteindre les objectifs de développement durable. Comptant plus de 6 millions d'entreprises réparties dans 120 pays, la Chambre de commerce internationale a la capacité et les moyens de renforcer les travaux de l'Organisation.

*La séance est levée à 11 h 15.*